

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Comité Syndical du 18 mars 2024**

Convocation le 11 mars 2024  
Membres en exercice : 54  
Quorum requis : 28

Présents : 31  
Pouvoir : 1  
Votants : 32

Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Déports : 0

Le dix-huit mars deux mille vingt-quatre, à 14 h 30, les délégués du Comité Syndical se sont réunis sur première convocation, dans la salle du Prieuré St Martin à Verruyes, sous la vice-présidence de François Delaire, en l'absence du Président Roland MOTARD.

Présent P  
Absent A

Absent excusé AE  
Déport D

ABELARD	Yvon	P	LAGOGUÉE	Pascal	P
AUZURET	Patrice	AE	LALLEMAND	René	AE
BEAUDIC	Jean-Michel	AE	LARGEAUD	Jean-Claude	P
BILLY	Jacques	P	LATTUADA	Evelyne	P
BINET	Frédérique	P	LAVault	Claude	P
BOISSON	Claude	P	LIXON	Myriam	P
BOUCHER	Hervé-Loïc	AE	LOGEAS	Jean-Louis	P
BOUJU	Serge	AE	MACÉ DE LÉPINAY	Arnaud	P
BRÉGER	Mickaël	AE	MARTINS	Elmano	AE
BROUARD	Dominique	P	MÉEN	Dominique	P
BUREAU	Pierre	AE	MOTARD	Roland	AE
CHABAUTY	Viviane	AE	MOUILLER	Philippe	AE
CHATELLIER	Jean-Paul	AE	NIVELLE	Patrick	P
CHAUSSERAY	Francine	P	OLIVIER	Pascal	AE
CHAUSSONEAUX	Jean-Paul	P	PAILLEY	Michel	AE
DECESVRE	Thierry	AE	PARTHENAY	Joël	P
DELAIRE	François	P	PAULIC	Claire	P
DENIS	Pascal	AE	PERGET	Daniel	AE
DESSEVRES	Pierre-Emmanuel	AE	PICHON	Gilles	P
DOLBEAU	Alain	AE	RAGOT	Nicolas	P
DORET	Michel	AE	ROUXEL	Patricia	P
GAUTREAU	Michel	AE	SIX	Dominique	P
GUILLOTEAU	Régis	P	TALABARD	Philippe	AE
HAYE	Jean-Marie	P	TEMPÉ	Philippe	P
HÉRAULT	Francette	P	TESSEREAU	Francis	P
JOLLIT	Daniel	P	THOMAS	Patrice	P
JOZEAU	Jacky	AE	VIVIER	Jean-Marie	P

Pouvoir : 1

- M. Pierre BUREAU donne pouvoir à M. Pascal LAGOGUÉE

**Secrétaire de séance désigné à l'unanimité par l'assemblée : M. Nicolas RAGOT**

## **DÉLIBÉRATION N°24-03-18-C-37-181 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU SIEDS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M57 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,

VU la délibération du Comité Syndical du 12 février 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire,

CONSIDERANT le projet de budget primitif pour l'exercice 2024,

Le Président présente le projet de budget primitif 2023 qui reprend les orientations budgétaires et comprend notamment :

- la mise à jour du tableau des effectifs,
- l'inscription des crédits afférents aux frais de déplacement des délégués syndicaux,
- le régime indemnitaire du personnel selon les mêmes bases que votées lors du Comité Syndical du 22 février 2021 (n°21-02-22-C-07-38)
- les indemnités du Président et des Vice-présidents selon les mêmes taux que votés lors du Comité Syndical du 2 novembre 2020 mis à jour le 12 février 2024.

Le projet du budget primitif 2024 s'équilibre ainsi par chapitre :

- en section de fonctionnement : 28 019 122,53 €,
- en section d'investissement : 78 415 318,88 €,

pour un équilibre global de 106 434 441,41 €.

Après examen des recettes et dépenses, le Président demande à l'assemblée :

Article 1 : de voter par chapitre le budget primitif 2024 tel qu'exposé,

Article 2 : de l'autoriser à exécuter le budget primitif 2024 tel que présenté.

---

### **LE COMITE SYNDICAL :**

accepte à l'unanimité :

Article 1 : de voter par chapitre le budget primitif 2024 tel qu'exposé,

Article 2 : de l'autoriser à exécuter le budget primitif 2024 tel que présenté.

Fait et délibéré le même jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Roland MOTARD



Accusé de réception en préfecture  
079-200091049-20240318-24-0318C37181-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024